



COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE BASTIA

Conseil du 3 décembre 2018

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Approbation de la 3<sup>ème</sup> programmation de l'AAP 2018 du Contrat de Ville de l'Agglomération de Bastia**

L'an Deux Mille dix-huit, le 3 décembre à 9h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de Bastia en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 27 novembre 2018.

**PRESENTS :**

Guy ARMANET, Valérie BIANCHI, Henri POYET, Catherine MEZZANA, Emma MUSSIER, Jean BIAGGINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Louis POZZO DI BORGO, Marie-Dominique GIAMARCHI, Michel ROSSI, Linda PIPERI, François-Xavier RIOLACCI, Ivana POLISINI, Marie-Thérèse LORENZI, François TATTI, Julien MORGANTI, Françoise VESPERINI, Jean-Louis MILANI, Jean-Joseph MASSONI, Emmanuelle de GENTILI, Philippe PERETTI, Serena BATTESTINI, Jean-Jacques PADOVANI, Etienne PERFETTI, Pierre SAVELLI

**POUVOIRS :**

Marie-Dominique CARRIER	à	Jean-Louis MILANI
Michel SIMONPIETRI	à	Jean BIAGGINI
Céline PIACENTINI	à	Marie-Dominique GIAMARCHI
Angèle BRUNINI	à	Ivana POLISINI
Pierre-Noël LUIGGI	à	Jean-Joseph MASSONI
Mattea LACAVE	à	Linda PIPERI
Gilles SIMEONI	à	Pierre SAVELLI
Jean-Noël VALERY	à	Michel ROSSI

**QUORUM : 21**

**ABSENTS :**

Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Marie-Paule HOUEMER, Lucien NATALI, Dominique ROSSI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Michel SAVELLI, Jean ZUCCARELLI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

**OBJET : Approbation de la 3<sup>ème</sup> programmation de l'AAP 2018 du Contrat de Ville de l'Agglomération de Bastia**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'agglomération ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 mars 2003, définissant l'intérêt communautaire en matière de politique de politique de la Ville ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 ;

Vu le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la Ville dans les départements métropolitains ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 septembre 2014 portant approbation du règlement général de l'ANRU relatif au nouveau programme de renouvellement urbain en vue de la signature par l'ANRU des contrats de ville et des protocoles de préfiguration des projets ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 15 septembre 2015 portant approbation du contrat de ville de l'agglomération de Bastia ;

Considérant les trois piliers et les cinq axes transversaux du Contrat de Ville ;

Considérant l'appel à projet 2018 validé par l'ensemble des partenaires et lancé le 5 décembre 2017 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE  
(A l'unanimité)**

Le programme d'actions lié aux compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia et représentant un montant global de 55 300 € selon la décomposition suivante :

**OBJET : Approbation de la 3<sup>ème</sup> programmation de l'AAP 2018 du Contrat de Ville de l'Agglomération de Bastia**

CONTRAT DE VILLE 2018											
Porteur de projet	Intitulé de l'action	Descriptif	Bilan de l'action 2017	Financement CAB 2017	Coût de l'action 2018	Demande 2018 CABMLLE	Proposition CAB 2018	Proposition VILLE 2018	Demande 2018 CGET	Proposition CGET 2018	
<b>COHESION SOCIALE</b>											
VILLE DE BASTIA	EVALUATION A MI-PARCOURS DU CONTRAT DE VILLE	L'objectif est de mesurer l'atteinte des objectifs à mi parcours du contrat de ville par rapport aux moyens humains et financiers mobilisés. La Ville de Bastia porte cette action, Elle designera un prestataire par un marché public. Les 3 copilotés du CDV ont validé le CCTP et se sont engagés à co-financer l'action	Action nouvelle		45 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	
<b>SOUS TOTAL COHESION SOCIALE</b>					45 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	
<b>POLITIQUE SPORTIVE</b>											
ESPOIR CLUB BASTIAIS	ECOLE DE FOOTBALL FEMININE	En partenariat avec l'association LEIA, l'idée est de créer plusieurs journées de détection dans les quartiers sud pour créer une équipe féminine. L'objectif poursuivi est de favoriser l'égalité homme femme en permettant à des jeunes filles de pratiquer la discipline au sein d'une véritable équipe, de participer aux compétitions organisées par la ligue corse de football	Action nouvelle		10 300 €	4 000 €	2 000 €		4 000 €	1 000 €	
<b>SOUS TOTAL POLITIQUE SPORTIVE</b>					10 300 €	4 000 €	2 000 €		4 000 €	1 000 €	
<b>TOTAL GENERAL</b>					55 300 €	19 000 €	17 000 €	15 000 €	19 000 €	15 000 €	

**APPROUVE**

La participation financière de la Communauté d'Agglomération de Bastia à ce programme d'action pour un montant de 17 000 € ;

**DIT**

Que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2018 de la CAB ;

**AUTORISE**

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **17 DEC. 2018**  
et publication ou notification  
du **17 DEC. 2018**  
La Directrice de l'Administration Générale  
**Nora MOGNOU**



**LE PRESIDENT**

**François TATTI**